



Rupture contrat de professionnalisation sans accord amiable

Par **Clarisse9**, le **24/06/2015** à **19:39**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation jusqu'au 12 septembre 2015. Or j'ai trouvé un emploi à l'étranger pour 1 an et je dois commencer début septembre dernier délais où sinon, je risque de perdre ma place.. J'en ai parlé à mon supérieur mais celui-ci refuse de signer un contrat de rupture à l'amiable ou de report de mes congés payés. Pensez vous qu'il existe une autre solution pour rompre mon contrat ?

Merci par avance pour vos reponses.

Cordialement

Par **P.M.**, le **24/06/2015** à **21:25**

Bonjour,

Si l'employeur refuse un accord amiable, il n'y aurait qu'une embauche en CDI qui pourrait vous permettre de rompre le CDD...

Par **Clarisse9**, le **24/06/2015** à **23:27**

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Je me disais aussi que ce n'était pas possible en CDD.

Bonne soirée